

*Webinaire de présentation*

# Dispositif d'aide ReMo

**16/02/2026** [reportmodal.remove@ademe.fr](mailto:reportmodal.remove@ademe.fr)

# ReMove



Report Modal et Verdissement des flottes de transport massif

# Au programme

- **Les enjeux du report modal**
- **L'architecture du Programme CEE ReMoVe**
  - **Volet LOG-te**
  - **Volet ReMo**
- **Le dispositif d'aide ReMo**

# Enjeux du secteur de la logistique

## ➤ En France en 2019, la logistique représentait :

€ **200** milliards d'euros de chiffre d'affaires

👤 **1,8** millions d'emplois

📊 **10 %** du PIB

## ➤ Il s'agit d'un secteur clé en transition, avec en chiffres (2022) :

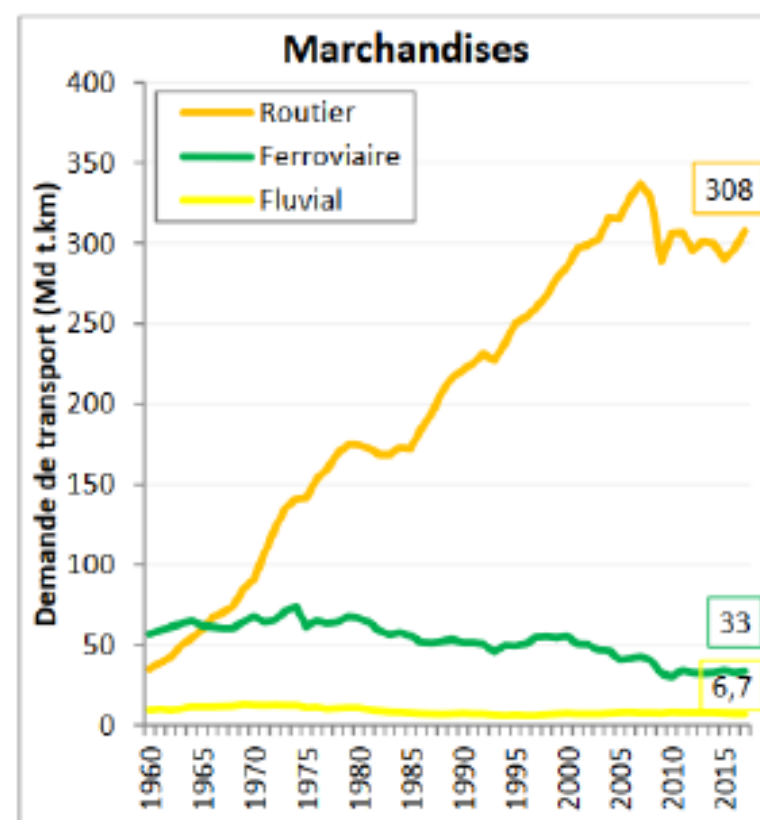
🚚 **16 %** des émissions de GES (63 MtCO<sub>2</sub>eq), 2<sup>e</sup> secteur le plus consommateur d'énergie

🏠 **89** millions de m<sup>2</sup> d'entrepôts et plateforme logistique de + de 10 000 m<sup>2</sup>

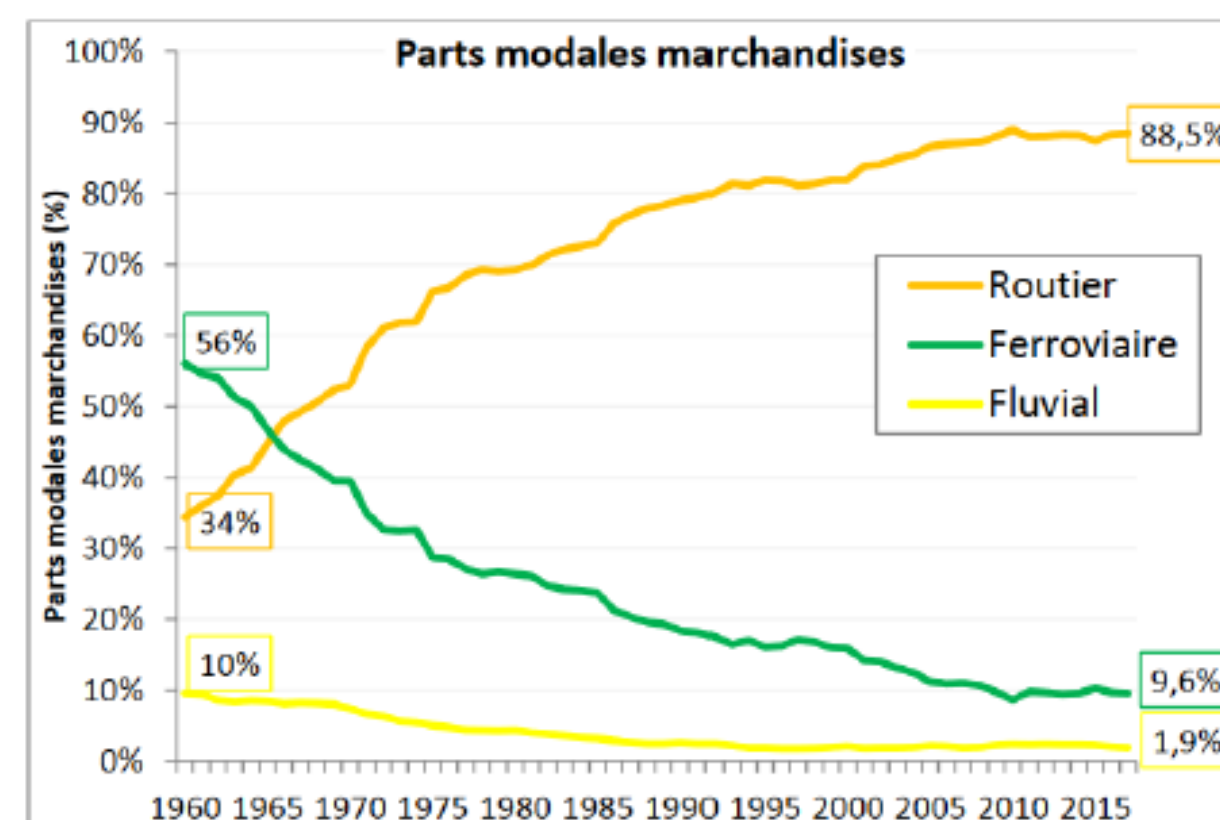
📦 **5 000** t.km en 2022, soit 2,4 fois plus qu'en 1960 comparativement à 1960

# Enjeux du secteur de la logistique

Source : thèse Aurélien Bigo



Graphique 1 – Evolution du flux de transport par mode en t.km



Graphique 2 – Evolution des % modales t.km

Source : DGITM (2023), Etude de la demande de transport (dossier de presse) CILOG 2023)

Filière	milliards de t.km
Construction	56,9
Agroalimentaire	80,4
Energie fossile	13,3
Energie non fossile	0,5
Industries intermédiaires (chimie, métallurgie, etc.)	39,3
Véhicules et transport	9,8
Textile	1,5
Emballages	5,4
Marchandise groupée (dont produits finis divers)	68,9
Déchets	11,9
<b>Total (interne + échanges)</b>	<b>288</b>

Table 1 – Répartition des t.km par blocs de filières en 2019

# Cadres législatifs et réglementaires

## Priorité donnée à la massification et au report modal

- **Novembre 2019 - Loi énergie-climat**, entérine l'objectif de neutralité carbone en 2050 (Accord de Paris), complété par la SNBC-2 en 2025. Objectifs :
  - Réduire de 28% en 2030 d'émission GES
  - Décarbonation quasi-complète en 2050 (hors aérien domestique).>Le **report modal** constitue un levier fort de la décarbonation.
  
- **Juin 2021 – Nouvelle Stratégie Nationale Portuaire, objectifs :**
  - **Massifier les flux** destinés aux marchés français à partir des portes d'entrées maritimes nationales ;
  - **Rationaliser et moderniser** les conditions de traitement depuis les ports jusqu'au client final + depuis les industries jusqu'aux ports.
  
- **Stratégie Nationale pour le Développement du Fret Ferroviaire 2023>2032**  
Augmenter la % modale du ferroviaire par rapport à 2019 (9%) pour atteindre :
  - **18%** en 2030
  - **25%** en 2050
  
- **Février 2024 - Lancement Stratégie Nationale Fluviale :**  
7 chantiers prioritaires, dont 4 visent :
  - **l'accroissement du report modal**
  - l'utilisation logistique du **réseau à grand gabarit et complémentaire**, notamment pour le **fret**
  - l'amplification de la **dynamique des ports intérieurs** et la meilleure **mobilisation du foncier logistique** et de **bord à voie d'eau**
  - **Obj** : +50 % de part fluviale à horizon 2030 du transport domestique – SNBC 3.

# Pilotes - Porteurs - Partenaires - Financeurs





*Programme CEE qui a pour ambition de créer une dynamique autour du report modal du transport routier de marchandises vers les modes massifiés ferroviaire, fluvial et le cabotage maritime et d'accélérer le verdissement des flottes de transport massifié et des engins de manutention associés*



**Ferroviaire**



**Fluvial**



**Maritime**



**Durée de 6 ans**  
(2022 à 2027)



**38,5 M€**  
de budget soit 5,5 TWhc



**50 %**  
du budget dédié à des aides financières à travers des dispositifs d'aides pour la mise en place d'actions de report modal



**1000**  
entreprises visées à la sensibilisation sur ReMo et LOG-te



Accroître le report modal des marchandises de la route vers les modes de transport massifiés



Améliorer les performances énergétiques et environnementales des flottes et moyens de manutention

# REMO

# LOG-te

  
Propose un accompagnement technique et une expertise

S'engagent dans le dispositif pour faire du report modal



Entreprises : chargeurs, commissionnaires, transporteurs routiers

  
Propose un accompagnement technique et une expertise

S'engagent dans le dispositif pour des gains énergétiques

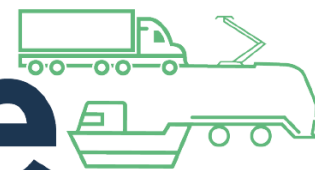


Secteur ferroviaire, fluvial et maritime et manutention



Report Modal et Verdissement des flottes

# ReMove



Report Modal et Verdissement des flottes de transport massifié

# LOG-te

## Les cibles :

Les opérateurs de transports fluvial, ferroviaire et maritime ainsi que leurs manutentionnaires.

## Objectif :

Intensifier et accompagner l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des flottes de transport massifiées de marchandises (fluviale, ferroviaire, cabotage maritime et pêche professionnelle), ainsi que des moyens de manutention associés.

## Les outils :

*Coconstruits par l'ADEME et les représentants des modes massifiés*

**Un référentiel d'engagement**

Une **méthodologie**, des **outils** et des **indicateurs**

**Accompagnement sous divers formats : conseils techniques, formations et expérimentations**

via des incitations financières

**Un collectif d'entreprises** engagées qui partagent leurs **bonnes pratiques !**



## Deux axes :

- Processus d'engagement ;
- **Dispositifs d'aide ReMo.**

## Les cibles :

Les chargeurs industriels et de la distribution, les commissionnaires de transport et compagnies maritimes (dans leurs prestations de transport terrestre), ainsi que les opérateurs de transport routier et opérateurs de cabotage pour le transport maritime.

## Objectif :

Accélérer le développement du report modal des marchandises de la route vers le fleuve, le maritime (cabotage) et le fer.

Le dispositif Remo dispose d'un calculateur destiné à quantifier les améliorations énergétiques et réductions des émissions GES liées à la mise en œuvre d'actions de report modal.

## Deux outils :

### Le processus d'engagement :

- Phase de sensibilisation ;
- Phase de préparation à l'engagement (1<sup>ère</sup> phase d'accompagnement) ;
- Validation d'engagement par un jury ;
- Phase d'accompagnement (techniques, formations, sensibilisations) pour mise en place des actions (2<sup>ème</sup> phase d'accompagnement) ;
- Bilan intermédiaire/bilan final (durée d'engagement 15 mois).

### Les dispositifs d'accompagnement ADEME :

95 dossiers sur les 2 premières relèves :

- **1<sup>ère</sup> relève** : 18 dossiers. Lauréats 1<sup>ère</sup> relève : juin 2024
- **2<sup>ème</sup> relève** : 77 dossiers. Lauréats 2<sup>ème</sup> relève : nov 2024

• **3<sup>e</sup> relève** : lancement janvier 2026. Clôture prévue : juin 2026 pour un **1 an max de contrat**

# Dispositif d'aide ReMo 2026-2027

## Présentation du dispositif en 4 points

- **Processus global du dispositif**
- **Conditions de recevabilité et d'éligibilité**
- **Mécanisme de calcul des aides**
- **Versement des aides et engagement des bénéficiaires**

# Processus global du dispositif

**Publication :** [ReMoVe - Dispositif ReMo | Agir pour la transition écologique](#)

**Objectif du dispositif :** La **réduction de coûts externes** du transport de marchandises via le report modal de la route vers les modes massifiés ferroviaire, fluvial ou maritime métropolitain - Base juridique art. 10 RECT.

## Portée du dispositif :

- Encourager le **report modal de flux existants ou futurs de marchandises** de la route vers les modes massifiés - maritime, ferroviaire, fluvial - ...
- ...sur le territoire de la France métropolitaine (seule la **part** du flux effectuée **en France** métropolitaine sera prise en compte pour les **flux internationaux**).

## Dépôts :

- Le dossier de demande d'aide est à communiquer à l'ADEME uniquement *via* la plateforme <https://agirpouurlatransition.ademe.fr/>.
- La date de clôture des dépôts des candidatures est fixée au : **30/06/2026**

# Conditions de recevabilité, Porteurs et Critères d'éligibilité

## 5 critères de recevabilité :

- La **localisation** – périmètre France métropolitaine
- La **légitimité** - compétence et légitime pour porter le projet ;
- La **maturité** - crédibilité opérationnelle et économique du projet ;
- L'**effet incitatif** de l'aide – conditionnant bonne réalisation du projet ;
- La **pertinence** – assurer un report modal effectif pour un gain énergétique et une réduction des externalités négatives.

## Porteurs éligibles :

- Des « **transporteurs** », entendus comme toute entreprise qui transporte du fret dans les secteurs maritime, fluvial ou ferroviaire ;
- Des « **organismes de transport** », entendus comme toute organisation qui coordonne le transport de marchandises, impliquant des arbitrages entre les différents modes de transport, qu'ils soient chargeurs ou commissionnaires de transport.

## 7 Critères d'éligibilité :

- La **crédibilité** de la solution (faisabilité opérationnelle, économique, mise en œuvre effective dans les temps impartis au projet) ;
- La **maturité** du projet et son potentiel de pérennisation au-delà du soutien public ;
- La **reproductibilité** du projet, son potentiel d'essaimage ;
- L'évolution des **taux de transfert** (t.km) envisagé ;
- Le potentiel d'**amélioration du bilan énergétique** (KWh) - Fichier Excel intitulé "*REMO\_volet technique\_calculs*" ;
- La réduction des **externalités négatives** (€/t.km) - Fichier Excel intitulé "*REMO\_volet technique\_calculs*" ;
- L'**efficience de la dépense publique** (valeur des externalités évitées à l'euro public investi)

# Mécanisme de calcul des aides

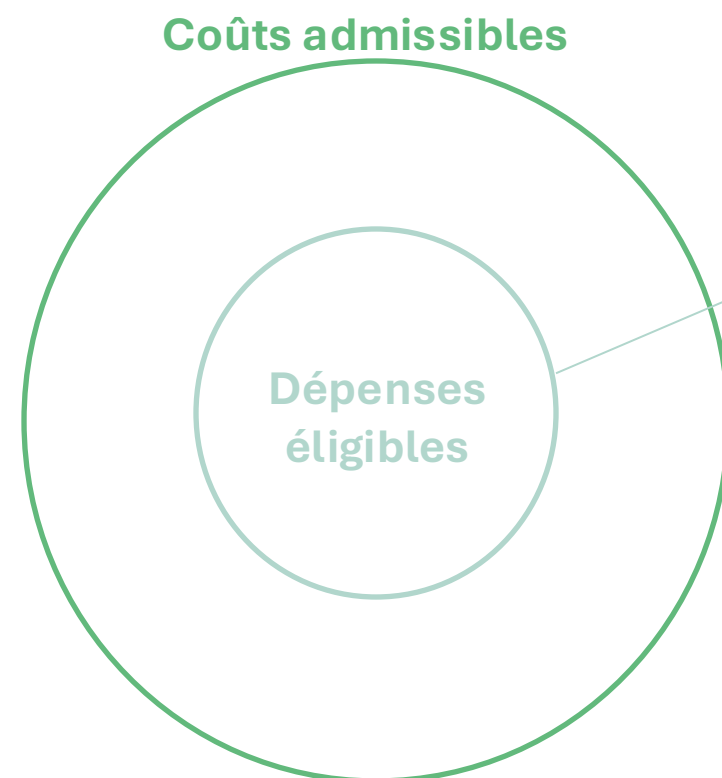
**Budget total prévu : 9,1M€ / Plafond d'aide par entreprise « unique » (sens UE) : 800 000 €**

## Assises juridiques :

- Nouveau **Règlement européen d'Exemption par Catégorie de Transport (RECT)** / art.10 – non publié
- **Système d'Aide (SA) « à la réalisation »** de l'ADEME

## Mécanisme de calcul des montants d'aides pouvant être accordés en deux étapes :

- **Etape 1** : calcul des **coûts admissibles**, au prorata des **externalités évitées** permis par le report modal > application d'un taux de **50%** constituant l'enveloppe max d'aide ADEME à laquelle le porteur peut prétendre pour financer son projet ;
- **Etape 2** : calcul des **dépenses éligibles**, couvrant des postes de **dépenses** juridiquement prévus par le SA à la réalisation.



### Exemple de dépenses éligibles (liste non exhaustive) :

- Les prestations de service de transport massifié ;
- L'acquisition ou l'actualisation de logiciels et brevets ;
- La location, l'acquisition et/ou l'installation technique et autres équipements divers ;
- L'ingénierie et autres frais de personnel liés à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses externes de formation et de communication ;
- Etc.

# Zoom sur « REMO\_volet technique\_calculs des externalités »

SITUATION INITIALE (transport routier)						
Référence flux éligibles	Origine	Destination	Distance par trajet	Nombre annuel de trajets	Tonnage moyen par trajet	Transport routier annuel initial
Unité			km		tonnes	tkm
Exemple	Gennevilliers	Marseille	785	50	20	785 000
1						-
2						-
3						-

SITUATION DE REPORT MODAL													
Nombre annuel de trajets routiers reportés	Transport routier annuel reporté	Pré-acheminement (transport routier)				Mode massifié				Post-acheminement (transport routier)			
		Origine	Destination	Distance par trajet	Transport annuel	Origine	Destination	Distance par trajet	Transport annuel	Origine	Destination	Distance par trajet	Transport annuel
	tkm			km	tkm			km	tkm			km	tkm
30	471 000	Gennevilliers	Valenton	22	13 200	Valenton	Miramas	760	456 000	Miramas	Marseille	62	37 200
	-				-				-				-

# Zoom sur « REMO\_volet technique\_calculs des externalités »

SITUATION CONTREFACTUELLE		SITUATION DE REPORT MODAL					
Type de véhicule	Coûts externes (€)	Pré-acheminement (transport routier)		Mode massifié		Post acheminement (transport routier)	
		Type de véhicule	Coûts externes (€)	Spécificités	Coûts externes (€)	Type de véhicule	Coûts externes (€)
Véhicule léger - essence	341 553,50 €	Véhicule léger - essence	5 743,32 €	Fluvial	11 076,24 €	Véhicule léger - essence	16 185,72 €
	#N/A		#N/A		#N/A		#N/A
	#N/A		#N/A		#N/A		#N/A

BILAN			
Bilan environnemental	Bilan énergétique	Taux d'aide (%)	Aide prévisionnelle (€)
tCO2 économisées	kWh évités		
339,12	1483473,00	50%	154 274,11 €
#N/A	#N/A	50%	#N/A

# Mécanisme de calcul des aides

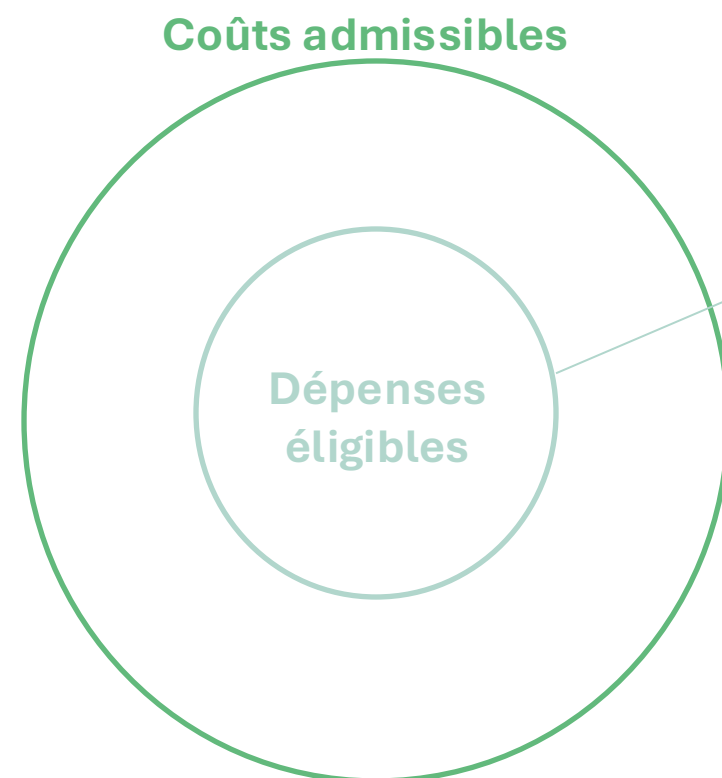
**Budget total prévu : 9,1M€ / Plafond d'aide par entreprise « unique » (sens UE) : 800 000 €**

## Assises juridiques :

- Nouveau **Règlement européen d'Exemption par Catégorie de Transport (RECT)** – non publié
- **Système d'Aide (SA) « à la réalisation » de l'ADEME**

## Mécanisme de calcul des montants d'aides pouvant être accordés en deux étapes :

- **Etape 1** : calcul des **coûts admissibles**, au prorata des **externalités évitées** permis par le report modal > application d'un taux de **50%** constituant l'enveloppe max d'aide ADEME à laquelle le porteur peut prétendre pour financer son projet ;
- **Etape 2** : calcul des **dépenses éligibles**, couvrant des postes de **dépenses** juridiquement prévus par le « **SA à la réalisation** ».



### Exemple de dépenses éligibles (liste non exhaustive) :

- Les prestations de service de transport massifié ;
- L'acquisition ou l'actualisation de logiciels et brevets ;
- La location, l'acquisition et/ou l'installation technique et autres équipements divers ;
- L'ingénierie et autres frais de personnel liés à la mise en œuvre du projet ;
- Les dépenses externes de formation et de communication ;
- Etc.

# Pièces constitutives du dossier de demande d'aide

## 1 création de compte **AGIR** et 5 justificatifs pour constituer son dossier :

- Des éléments saisis sur **AGIR** (nom, taille, description, dates début et fin, localisation, plan de financement) ;
- Du **volet technique** (format Word), intitulé « **REMO\_volet technique** » (explicitation du projet) ;
- Du **volet financier**, intitulé « **REMO\_volet financier** », (explicitation le plan de financement)
- Du **fichier Excel** (impérativement au format .xls ou .xlsx), intitulé « **REMO\_volet technique\_calculs** », à remplir, avec l'origine et la destination finale des produits, les flux reportés existants ou prospectés (en tonnes-kilomètres) de la route vers le mode massifié retenu, et les types de véhicules utilisés ;
- De la **fiche de déclaration**, intitulée « **ATTESTATION SUR HONNEUR** » signée par le porteur, déclarant ne pas avoir bénéficié ou demandé parallèlement une subvention, prime ou contribution financière au titre d'un dispositif délivrant des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ;
- **Attestation de santé financière.**

# Engagements des lauréats et conditions de versement des aides

## 2 types de justificatifs pour versement :

- **Techniques :**
  - Le fichier Excel “REMO\_volet technique\_calculs”
  - Un rapport final (10 pages max)
  - 3 à 5 illustrations
  - Les documents officiels (justificatifs tels que des lettres de voiture)
- **Financiers :**
  - les factures de recours aux modes massifiés ainsi qu’aux pré- et post-acheminements routiers ;
  - un Etat Récapitulatif des Dépenses (ERD), listant toutes les dépenses effectuées dans le cadre du projet et les justificatifs de dépenses associés (ou certificat de contrôle).

## Cumul des aides publiques et des financements CEE

- **Communiquer** sur l’ensemble des **aides publiques F et UE** obtenues ou sollicitées dans le plan de financement ;
- Respecter les **plafonds** et **intensités** d’aides des régimes et réglementation de cumuls de financements publics ;
- S’affranchir du **cumul de financement/cofinancement** de **dispositifs CEE** pour une même opération.

# Merci de votre attention !

## La team REMOVE

Marie Durand – Responsable du SI

Damien Guiral – Chargé de Communication

Pierre Lupoglazoff – Chef de Projet

Dorine Cornet - Chargée de missions

[reportmodal.remove@ademe.fr](mailto:reportmodal.remove@ademe.fr)

